



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-043

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 13

Votants 19

L'an deux mille vingt six,
le cinq juin,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et
Messieurs Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Marc SAUVAGEON, Adjoints ;
Mesdames Sophie BEGUELAL, Aline CAO, Geneviève COTTIN, Florence RICHARD et
Messieurs Alexandre BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Frédéric
MACQUET, Jean MASSONI, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Valérie BEGUELAL, Conseillère Municipale, donne pouvoir à
Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Monsieur Patrick BURTIN,
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean MASSONI, Conseiller
Municipal ; Monsieur Jean-Pierre DE PAOLI, Conseiller Municipal, donne pouvoir à
Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal ; Madame Amandine FLAMAND,
Conseillère Municipale, donne pouvoir Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ;
Madame Adeline GUILBERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Audrey SUAOU, Conseillère Municipale, donne
pouvoir à Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale.

Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application
de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération
du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Droit de préemption

- Monsieur Daniel CHAVY et Madame Laurence DROUIN : parcelles A177 et A174 ;
37, rue Jean Jaurès ; bâtiment 84m² ;
- SCI LEGEND 2.0 : parcelle A279 ; 70, rue de la Poste ;
- SAS Inspire Park : parcelle A521 . 57, rue Albert Cousin ; local commercial de 41,2
m².

Le Conseil Municipal,

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.


Le Maire
Jacques DOUSSOT

Reçu en Préfecture le

11 JUIN 2026

Certifié exécutoire

11 JUIN 2026

Publié ou notifié le

11 JUIN 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 9 juin 2026

Pour copie conforme, en mairie le 9 juin 2026


Le Maire
Jacques DOUSSOT